

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 29-2014

SEANCE du vendredi 20 juin 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 8

L'an deux mille quatorze et le vendredi 20 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 juin 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger,
M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre,
M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle

Absents excusés : Madame BLANC Danielle, Madame TRUCH Céline,
M. Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Madame Noëlle STEFANI

Objet : emploi saisonnier

Le Maire fait part à l'Assemblée présente de deux candidatures pour des emplois saisonniers d'été parvenues en Mairie de :

- Thomas ROBERT
- Nicolas UZEST

Il propose d'embaucher chacun d'entre eux sur une période d'un mois pour aider l'agent communal dans ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil a l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire
- Donne pouvoir au Maire pour recruter deux agents saisonniers, l'un sur le mois de juillet et l'autre sur le mois d'août.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 20 Juin 2014

Le Maire
Rémi COSTORIER

